Les terrasses de cafés peuvent elles déborder sur le trottoir du voisin ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 3 mars 2009

Les terrasses de cafés peuvent elles déborder sur le trottoir du voisin ?

Merci de votre réponse

Réponse :
Vous devez vous renseigner à la mairie car c'est elle qui délivre au café son autorisation (souvent payante) d'installer tables et chaises sur l'espace public. Cette autorisation est nécessairement accompagnée de la signature d'une convention qui précise les modalités d'utilisation de l'espace public.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac